



Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Appel

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021
3. Préavis municipal No 06/2021 – Renouvellement des logiciels informatiques, phase 2 (e-Admin, eBill et terminal de paiement)
4. Préavis municipal No 07/2021 – Interruption de divers amortissements
5. Préavis municipal No 08/2021 – Détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2022 à 2026
6. Préavis municipal No 09/2021 – Renouvellement du taux d'escompte
7. Préavis municipal No 10/2021 – Modifications au nouveau règlement du personnel communal
8. Préavis municipal No 11/2021 – Budget de fonctionnement pour 2022
9. Election de la Commission de gestion 2022
10. Proposition de M. Philippe Diserens – Modification Art. 39 du RCC
11. Communications municipales
12. Communications du Bureau
13. Divers et propositions individuelles
14. Paiement des indemnités

Le Président, M. Jean-Nicolas Muff, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers et les membres de la Municipalité. Il mentionne que la séance est retransmise en streaming sur le site internet de la Commune et salue donc également le public à distance. Conformément aux instructions reçues des Autorités cantonales le 6 décembre, le Conseil peut siéger sans contrôle de certificat COVID, mais le plan de protection transmis au verso de la convocation reste valable. Pour les interventions des Conseillers, il rappelle la procédure d'utilisation du micro, nécessaire afin de garantir une bonne transmission de la séance en streaming et un bon enregistrement pour les besoins du PV. Il demande aux personnes présentes d'éteindre les téléphones portables et constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

MM. Gilles Corbel, Antonio Garcia, Yann Gyger, Luc Vuagniaux

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 56 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Nicolas Muff demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Selon l'avancement de l'ordre du jour fort chargé, il proposera éventuellement une courte pause, ce qui permettrait également d'aérer la pièce.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Il est donc adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

3. Préavis municipal No 06/2021 – Renouvellement des logiciels informatiques, phase 2 (e-Admin, eBill et terminal de paiement)

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole à M. Jerome de Benedictis, Syndic, qui n'a rien à ajouter à ce préavis.

Le président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Philip Morel, Président de la Commission d'informatique, digitalisation et protection des données qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre alors le débat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt le débat et passe au vote sur le préavis dont il lit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 06/2021,
- vu le rapport de la Commission d'informatique, digitalisation et protection des données,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 62'000.- pour le renouvellement des logiciels informatiques phase 2 (e-Admin, eBill et terminal de paiement),
- d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai de 5 ans,
- de porter au budget les coûts annuels engendrés par cet investissement.

4. Préavis municipal No 07/2021 – Interruption de divers amortissements

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole M. Jerome de Benedictis, Syndic qui précise que la Municipalité a consulté sa Fiduciaire à la suite de la remarque de la Commission des finances dans son rapport concernant l'activation complète des montants de la valeur fiscale des immeubles. Celle-ci s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'activer complètement la valeur de ces immeubles en compensation d'un fonds de rénovation

destiné audits immeubles. Cela occasionnera une écriture similaire au passif du bilan. La Fiduciaire rend attentif au fait que cette écriture fera l'objet d'un bénéfice comptable dans les comptes 2021, ce qui signifie une marge d'autofinancement anormalement élevée. Celle-ci sera donc à considérer avec le recul nécessaire le moment venu. Il n'a rien d'autre à ajouter au préavis.

Le Président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre alors le débat.

M. Hans Bachmann signale qu'au point 2 du préavis, il est fait mention d'amortissement extraordinaire nécessaire de Fr. 154'121.- en 2021. Néanmoins, le rapport de la Commission des finances parle d'amortissements extraordinaires presque compensés pour 2022. Il demande si l'année indiquée dans le rapport est correcte ou s'il s'agit de l'année 2021.

M. Thierry Pache le remercie et confirme qu'il y a une erreur dans le rapport. Il faut en effet lire : « *A noter que pour 2021, cette somme sera presque compensée ...* ».

M. Markus Christen estime que le changement concernant ces amortissements est logique. Néanmoins, la réduction des charges d'amortissement annuel d'env. Fr. 190'000.- correspond à un point d'impôt. Cette interruption d'amortissement tombe bien, vu que le budget n'est plus vraiment équilibré. Il espère que cette interruption d'amortissements est une adaptation à la vision comptable d'aujourd'hui et non pas une mesure pour embellir de futurs déficits.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt le débat et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2021,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de modifier les conclusions du préavis 07/2014 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 03/2016 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 03/2017 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 04/2019 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 12/2019 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de prévoir un amortissement exceptionnel de Fr. 150'164.- en 2021 pour le préavis 07/2014,

- de porter au patrimoine financier de la commune la parcelle 160 et le Château d'Echandens.

5. Préavis municipal No 08/2021 – Détermination du plafond d'endettement et de cautionnement pour les années 2022 à 2026

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole M. Jerome de Benedictis, Syndic, qui annonce qu'une coquille s'est glissée dans le tableau en page 3 du préavis. Il s'agit d'un tableau des estimations progressives des comptes de la Commune, basées sur une évolution linéaire des charges avec un objectif pour 2026. Il y a une erreur sur la ligne 427, dans les « Revenus immeubles du patrimoine administratif ». Dans le feuillet du budget, Comptes par nature, le montant sous la ligne 427 est bien plus basse que celui mentionnée dans le tableau du préavis. Il faut lire Fr. 308'880.- et non pas Fr. 1'804'498.-. L'évolution est d'env. Fr. 350'000.- pour 2021 et Fr. 350'000.- pour 2022, Fr. 1 mio pour 2023, Fr. 1 mio pour 2024, Fr. 1 mio pour 2025 et Fr. 1 mio pour 2026. Ce changement n'impacte en rien les conclusions du préavis, car ces montants sont considérés dans les totaux de la ligne qui s'appelle « revenu fiscaux et autres », situé en bas du tableau. Pour préparer ce préavis, la Municipalité s'est basée sur la ligne « Marge d'autofinancement », qui est calculée avec la ligne supérieure qui s'appelle « Revenus courants ». Il n'a rien d'autre à ajouter au préavis.

Le Président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui précise que la somme Fr. 54'000'000.- peut paraître impressionnante, mais qu'il est question d'un plafond d'endettement. Chaque dépense qui sera faite fera l'objet d'un préavis sur lequel le Conseil se prononcera. Le plafond d'endettement est en augmentation vu les dépenses intentionnelles annoncées et permettra à la Municipalité d'avancer dans ces projets. Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

Le Président demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer.

M. Jacques Perrinjaquet, revient sur le dernier point du rapport de la Commission des finances, qui mentionne « *La Commission souhaiterait un tableau concernant les projets de dépenses intentionnelles de la législature avec la manière de le financer* ». Sur le tableau des dépenses intentionnelles distribué, il ne trouve pas de proposition de financement de chacune de ces dépenses.

M. Jerome de Benedictis confirme qu'il s'agit d'un élément du budget, mais qui est important pour ce préavis. Le tableau des dépenses intentionnelles contenait une erreur à la ligne pour l'aménagement du centre du village. La nouvelle variante du tableau a été distribuée en début de séance. Aujourd'hui, il est impossible de dire pour lequel de ces préavis il faudrait emprunter, pour lequel de ces préavis les ressources financières de la Commune seront utilisées, etc. Il est actuellement impossible d'être plus précis. La Commune possède toute une série d'actifs financiers, qui rapportent plus ou moins d'argent. Aujourd'hui, il ne serait pas intéressant de retirer cet argent. Il serait plus intéressant de demander une offre à une caisse de pension, pour savoir à quelles conditions elle prêterait de l'argent. Il faudrait choisir entre un emprunt et l'utilisation des actifs de la Commune, en fonction de la situation. Il n'est pas possible de connaître les conditions bancaires des prochaines années. Dès lors, aux conclusions de chaque préavis, la Municipalité proposera non pas de prélever les montants sur les liquidités, comme c'était le cas du préavis No. 06/21, mais de prélever par exemple les montants en partie sur les comptes épargnes et d'emprunter le solde auprès d'une instance autorisée par le Conseil. Cela dépendra de la situation. Il comprend que la phrase ajoutée en bas du tableau semble évasive, mais les moyens de financer seront décidés au moment de chaque investissement.

M. Jean-Nicolas Muff le remercie et ouvre le débat sur le préavis.

M. Sébastien Baconnier est surpris du montant de Fr. 54'000'000.- par rapport aux Fr. 15'000'000.- actuels. À la suite de l'analyse du tableau des dépenses intentionnelles, il comprend mieux la raison de la demande d'augmentation, mais doute qu'il soit possible de gérer autant de projets très complexes en parallèle et pour des montants aussi conséquents. Un montant de Fr. 58'800'000.- pour des projets sur une législature semble énorme. Il voudrait savoir comment la Municipalité compte gérer tous ces projets. D'autre part, il demande si tous les coûts d'exploitation, notamment pour l'école, ont été pris en compte.

M. Jerome de Benedictis précise que l'une des Communications municipales répondra à cette question, mais qu'il anticipe volontiers. La Municipalité a bien entendu réfléchi à la liste des projets, qu'elle a épurée, principalement en faisant des arbitrages pour certaines dépenses. Elle estime avoir maintenu les plus importants pour le village. D'autre part, il a été tenu compte de la disponibilité des Municipaux. Dès lors, il y a environ deux projets majeurs par Municipal pour les prochains quatre ans et demi, ce qui semble crédible. En ce qui concerne le dicastère des routes, il s'agit d'environ un projet par année, dont certains plutôt petits. Il confirme que la Municipalité n'est pas effrayée par l'ampleur des projets, qui ont été évalués. Elle estime ces projets utiles pour Echandens. Il est tout à fait possible que tous les projets ne soient pas réalisés durant les cinq prochaines années, mais il s'agit d'un objectif.

En ce qui concerne les coûts d'exploitation, par exemple pour l'école, ils ont été considérés et entreront dans le budget annuel de la Commune. D'ailleurs, toutes les charges scolaires, y compris les charges des bâtiments, ne sont qu'à 20% à la charge de la Commune. L'école sera également financée par les communes de Denges, Lonay et Préverenges).

M. Markus Christen estime que le tableau en page 3 du préavis mérite des explications supplémentaires. En prenant l'année 2022 et en comparant les Revenus courants de Fr. 16'560'000.- avec les montants du budget, il y a une grande différence. Il aimerait comprendre pourquoi ce ne sont pas les mêmes chiffres.

M. Jerome de Benedictis répond que toute l'estimation est basée sur 2026. La page 4 du préavis le montre : la marge d'autofinancement considérée est celle de 2026. D'autre part, la réflexion est linéaire. Les montants du budget sont beaucoup plus pessimistes. En ce qui concerne les Revenus d'impôts pour l'année 2022, le budget se base sur l'historique et ils sont d'environ Fr. 10'100'000.-, alors que le tableau montre un montant de Fr. 11'000'000.-. Ces montants sont donc différents. Il explique que la réalité est simple : tout le tableau sera suivi et monitoré tout au long des évaluations et des investissements de la Commune. Si ces revenus ne sont pas atteints à l'horizon 2026, et si la tendance ne va pas vers ces revenus fiscaux, la Commune devra renoncer à des amortissements. La Commune ne dépensera en aucun cas de l'argent qu'elle n'a pas.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt le débat et passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 08/2021,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(49 oui – 1 non – 5 abstentions)

- de fixer à Fr. 54'000'000.- brut le plafond d'endettement de la Commune pour les années 2022 à 2026,
- de fixer à Fr. 7'840'000.- le plafond de cautionnement de la Commune pour les années 2022 à 2026.

6. Préavis municipal No 09/2021 – Renouvellement du taux d'escompte

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole M. Jerome de Benedictis, Syndic, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui signale qu'elle a pris une décision dans la continuité du taux d'impôt fixé en septembre dernier et des décisions prises par le Conseil ces dernières années. Elle estime que la Commune peut encore offrir cet avantage aux contribuables au vu des réserves accumulées et qu'idéalement il faudrait attendre le nouveau modèle comptable harmonisé II, le MCH II. Le Conseil a l'avantage de pouvoir revoir le taux d'escompte chaque année, ce qui permet de réagir rapidement si cela devait s'avérer nécessaire. Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

Le Président demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre alors le débat.

M. Markus Christen s'interroge sur la phrase au point 4 du préavis « *La Municipalité veillera alors scrupuleusement au maintien de la solvabilité à long terme de la Commune d'Echandens* ». Il estime qu'entre se permettre un taux d'escompte, soit un rabais, et cette phrase, il y a une incohérence. Pour éviter de relever brusquement le taux d'imposition dans un futur proche, il suggère de mieux anticiper ces prochaines années difficiles. Le Conseil doit choisir entre anticiper et profiter.

Plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Nicolas Muff clôt le débat et passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 09/2021,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(54 oui – 1 non)

- d'arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2022 et ce pour une année.

7. Préavis municipal No 10/2021 – Modifications au nouveau règlement du personnel communal

M. Jean-Nicolas Muff signale en préambule que la Commission d'objet initialement convoquée pour le 15 novembre n'a pas pu siéger, quatre commissaires s'étant annoncés absents, dont deux le jour même de la séance. En accord avec M. le Syndic, une séance de remplacement a été fixée au 22 novembre avec les mêmes commissaires. A la suite de cette convocation, deux d'entre eux se sont directement excusés. Afin d'éviter tout risque de revivre une situation où le quorum ne serait pas atteint, deux nouveaux commissaires ont été désigné dans l'urgence par le Bureau, qui les remercie de leur disponibilité à si brève échéance. Il invite les commissaires à signaler un désistement au plus vite dès réception de la convocation. Il passe la parole M. Jerome de Benedictis, Syndic, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Jean-François Martin, Président de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Le Président demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre alors le débat.

Personne ne demandant la parole, il clôt le débat et passe au vote sur le préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 10/2021,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter les modifications au Règlement du personnel communal telles que présentées.

8. Préavis municipal No 11/2021 – Budget de fonctionnement pour 2022

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole M. Jerome de Benedictis, Syndic. Celui-ci annonce que le Budget se situe dans la ligne de ce qui a été présenté et décidé lors de la présente séance ainsi que dans la continuité du budget 2021. Néanmoins, quelques changements majeurs ont été apportés, ce qui a été relevé par la Commission des finances. Il s'agit entre autres d'investissements pour le développement durable et d'un renforcement de la structure du personnel communal. Autrement, le budget présente un déficit « structurel », qui devra être traité au fil des années. Comme annoncé, la Municipalité a une vision à l'horizon 2025 / 2026 pour équilibrer les comptes. Il faudra travailler sur les recettes fiscales, ce qui est possible à travers différents leviers, dont deux nouveaux projets immobiliers. La Municipalité a bon espoir d'amener les revenus fiscaux à une hauteur de Fr. 11'500'000.- / Fr. 12'000'000.- au lieu des Fr. 10'500'000.- actuellement. Les gestes que le Conseil d'Etat propose aux Communes ne convient pas à celles-ci. Elles désirent une refonte complète de la péréquation. La Municipalité souhaite pouvoir maîtriser ses charges et équilibrer son budget d'ici 2025 sans toucher aux taux d'imposition. Il rappelle que le Conseil aura la possibilité de se prononcer sur les investissements proposés au fil des années. Il précise que les charges intercommunales, telles que les transports publics, coûtent toujours plus cher aux Communes. Cela s'explique par la volonté d'un report multimodal, mais également

par rapport aux charges liées au Covid. La Municipalité est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Le Président demande si un autre membre de la Municipalité souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à M. Thierry Pache, Président de la Commission des finances, qui signale une erreur dans son rapport. La remarque pour la page 15 concerne le compte No. 101.3090.00 (et non pas 101.3100.00). Il n'a rien d'autre à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff demande si un autre membre de cette Commission souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il procède à la lecture du budget page par page, en invitant les Conseillers à intervenir si nécessaire. Il rappelle que la brochure des comptes de l'EPSP est jointe pour information mais ne fait pas partie du vote.

Page 6 : M. Markus Christen demande des précisions quant à « *la création d'un poste d'assistant au Greffe à 80—100% (130.3011.00)* », car rien n'est prévu au budget.

M. Jerome de Benedictis répond que le poste a été prévu dans les montants annoncés, en fonction de la structure des salaires communaux.

Page 15, Traitement des autorités : M. Markus Christen signale qu'il y a une partie fixe des traitements et selon le travail réel, une partie variable. Celle-ci correspond presque au double par rapport au fixe. La partie variable a augmenté d'environ 50% depuis 2016. Dès lors, il se demande si la rémunération correspond encore à la réalité. Il propose de revoir la situation, car la partie considérée comme variable est devenue une constante. Il y a une augmentation considérable entre le budget 2021 et celui de 2022.

Page 16, compte 130.3011.00 : M. Markus Christen signale que dans le budget 2021, le montant est de Fr. 705'000.- et dans le budget 2022 il est de Fr. 720'000.-. La différence ne semble pas suffisante pour un poste supplémentaire à 80%, comme cela est annoncé en page 6 du budget 2022.

M. Jerome de Benedictis n'a pas la réponse sur le moment, et précise qu'il aurait apprécié de recevoir la question en commission afin de pouvoir préparer sa réponse.

Le Président termine la lecture du Budget, puis demande s'il y a des questions avant la clôture du débat, ce qui n'est pas le cas. Il lit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget de fonctionnement 2022 et le préavis municipal No. 11/2021,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(53 oui – 2 abstentions)

- d'adopter le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté.

9. Election commission de gestion 2022

M. Jean-Nicolas Muff annonce que cinq des commissaires de cette commission sont rééligibles. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de : MM : Edy Bridy, Jean-François Martin, Michel Pellegrinelli, Charles Richard, Luc Vittoz. Il leur demande formellement s'ils sont candidats. Tous confirment leur candidature.

D'autre part, les candidatures suivantes, toujours dans l'ordre alphabétique, sont parvenues au Bureau : MM. Giorgio Caron, Fabien Descoeudres, Samy Pache, Stéphane Steiner. Tous confirment leur candidature. Personne d'autre ne souhaite présenter sa candidature. Il y a neuf candidats pour sept sièges. L'élection a lieu à bulletins secrets.

Sont élus au premier tour, dans l'ordre des voix obtenues : Jean-François Martin (52), Edy Bridy (46), Stéphane Steiner (46), Charles Richard (44), Samy Pache (42), Fabien Descoeudres (40) et Michel Pellegrinelli (40).

Le Président annonce que la première séance de la Commission de gestion aura lieu le lundi 10 janvier 2022 à 20h00. Il participera à la constitution de la Commission. Une convocation avec un calendrier détaillé parviendra aux commissaires en temps utile.

10. Proposition M. Philippe Diserens – Modification Art. 39 du RCC

M. Jean-Nicolas Muff précise que conformément à l'art. 58, alinéa c) du RCC, M. Philippe Diserens lui a transmis sa demande par courriel, ce qui a permis de porter ce point à l'ordre du jour. Ladite proposition a été distribuée aux Conseillers en début de séance. Selon l'art. 59 du RCC, le Conseil examine si la proposition est recevable et statuera de suite sur sa prise en considération ou pas. Il rappelle que toute modification d'un article du règlement doit faire l'objet d'un préavis municipal, soumis à l'étude d'une Commission et voté par le Conseil. La Cheffe du Département des Institutions et du Territoire validera les modifications.

Le Président ouvre le débat et donne la parole à M. Philippe Diserens qui rappelle que selon l'art 39 RCC, la Commission des finances est chargée d'examiner le budget, les comptes, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt et les projets d'arrêté d'imposition. Lors de la dernière séance du Conseil, M. le Syndic rappelait à juste titre que les taxes ne faisaient pas partie de ces points, ce qu'il regrette. En outre, le plafond d'endettement et le taux d'escompte n'en font pas partie intégrante non plus. Dès lors, il propose de modifier le premier alinéa de l'art. 39 comme suit : *« Lors de la séance d'installation ou au début de la législature, le conseil élit une commission des finances chargée d'examiner le budget, les comptes, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, **le plafond d'endettement, le projet d'arrêté d'imposition, le taux d'escompte et ses renouvellements, ainsi que tout préavis lié à des taxes, émoluments et/ou questions pécuniaires** »*. Il invite l'Assemblée à soutenir la proposition par l'acceptation d'une entrée en matière, en vue du renvoi du point à l'examen d'une commission, laquelle sera chargée de rapporter devant l'Assemblée.

M. Jean-Nicolas Muff demande si la Municipalité souhaite commenter la proposition, ce qui n'est pas le cas. Il précise que le Bureau a considéré la proposition comme recevable et ouvre le débat relatif à la prise en compte de cette proposition.

Personne ne souhaitant prendre la parole il clôt le débat. Conformément à l'art. 60 du RCC, le Conseil statuera sur les trois possibilités, soit :

- renvoi à l'examen d'une commission, préavisant sur la prise en considération : 16 oui
- prendre en considération immédiatement la proposition et de la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai : 40 oui
- ne pas prendre en considération la proposition et la classer : 1 oui

Le Conseil s'est clairement prononcé pour la prise en considération. Le Bureau prend donc acte de la proposition et la traitera conformément au processus décrit. En début 2022, le Bureau vérifiera également si d'autres articles du RCC doivent faire l'objet d'une évolution, éventuellement le périmètre des Commissions permanentes élues en début de législature.

11. Communications municipales

M. Xavier Dutruit :

1. PPA Grand-Pré

Suite à l'approbation par la Cheffe du département et qu'aucun référendum n'a été déposé, celui-ci est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Mme Catherine Bertone :

1. Vente de vin communal

La prochaine vente de vin communal aura lieu le jeudi 3 février 2022 de 17h30 à 19h00 à la salle des Utins.

M. Christian Müller :

1. Formation ASP

Comme annoncé lors du dernier Conseil, notre nouvelle ASP, Mme Laurianne Holbing a été assermentée le samedi 27 novembre en présence d'une délégation municipale à Savatan. Nous réitérons nos félicitations à Mme Holbing.

2. Accident ASP

M. Steinmann a été victime d'un accident professionnel la semaine dernière. Il a chuté en descendant des escaliers. Fort heureusement, il était accompagné de sa collègue, Mme Holbing, qui a pu gérer la situation et le faire emmener en ambulance. La Municipalité souhaite à M. Steinmann un bon rétablissement.

3. Sécurité

Il nous a été rapporté ces dernières semaines, une recrudescence de vols.

Vols dans les voitures, visiblement sans effractions, à l'aide de boîtier électronique à la pointe de la technologie.

Vols de vélos et de biens dans des locaux, comme des garages couverts.

Vols de colis postaux laissés devant les portes.

Par conséquent, nous vous invitons à rester vigilant et à ne rien laisser de valeurs dans vos véhicules, à attacher vos vélos et non pas seulement les cadenasser et dans la mesure du possible, faire remettre les colis en main propre.

Dans tous les cas, déposer plainte auprès de votre poste de police le plus proche.

4. Baisse du prix de l'eau potable dès 2022

Eh oui, il n'y a pas que des taxes qui augmentent !

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022, la Ville de Lausanne baisse le prix de l'eau potable de 15 centimes par m³ facturé aux ménages. Le prix actuel passe ainsi de Fr. 1,83 à Fr. 1,68. Cette baisse concerne l'ensemble des 18 communes de l'agglomération lausannoise alimentée au détail par le Service de l'eau.

5. Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Ledit règlement, que vous avez accepté lors du dernier Conseil, a été approuvé par la Cheffe du département le 26 novembre dernier.

Raccordement à l'ERM

Quelques petites informations sur ce qu'il reste à effectuer comme travaux en lien à ce préavis.

L'entreprise FFA doit encore procéder à la remise en état de la couche de roulement sur le bord de la RC 80, côté poste. Ce travail sera effectué sous garantie courant mai-juin 2022.

A la suite de ces travaux, suivra le marquage au sol, qui lui fait partie du préavis.

6. Rte de la Gare et de Bremlens.

Comme d'habitude lors de mes communications, j'ai gardé le meilleur pour la fin !

Consécutivement au retard pris lors de la phase de la rte de la Gare et comme beaucoup d'entre vous l'imaginait, nous ne terminerons pas le chantier pour la fin de l'année.

Par conséquent, le chantier sera momentanément mis en pause, non seulement dû à la période des fêtes, mais également pour des raisons météorologiques. De ce fait, la route de Bremlens sera rouverte à la circulation bidirectionnelle dès le vendredi 17 décembre, et ce jusqu'à fin janvier. Cependant, les accès aux chemins du Muveran et du Saugey, ne seront eux, pas accessibles depuis la route de Bremlens.

Les travaux reprendront fin janvier avec une fermeture dans la même configuration qu'actuellement, afin de procéder aux dernières phases. Ces dernières devraient durer un mois environ.

La toute dernière phase, consistant à l'application de la couche d'usure, devra impérativement se faire avant le mois de juillet, sachant que nous aurons la chance d'avoir le tour de France qui transitera sur nos routes le 9.

De ce fait, les travaux seront effectués pendant le mois de mai ou de juin.

Les détails de cette dernière phase vous seront communiqués ultérieurement.

M. Jerome de Benedictis :

En préambule à ses communications et grâce à la réactivité de Mme Comte, boursière, il peut répondre à la question de M. Markus Christen concernant le compte 130.3011.00 des traitements du personnel communal au chapitre administratif du budget 2022. Le nouvel engagement dont il est question a été considéré à partir du milieu de l'année 2022, compte tenu du délai de recrutement. D'autre part, ce poste avait été surévalué dans le budget 2021 et cela a été corrigé pour 2022.

1. Rencontre des entreprises 2021

La Municipalité a réuni les entreprises et commerces de notre village le lundi 29 novembre 2021 dans les locaux de la société Masson et Cie à Echandens. Cette soirée nous a permis de présenter nos actions et projets pour qu'Echandens reste une commune attractive pour les sociétés. Nous avons également eu l'occasion de réseauter avec les actrices et acteurs de notre tissu économique local, de l'ARCAM et de l'association DELP.

2. COVID-19

Face à la recrudescence des cas de contamination au COVID, la Municipalité a décidé de reporter son repas de fin d'année et de renforcer les possibilités de télétravail pour les collaboratrices et collaborateurs. Pour toutes les autres mesures, nous nous en remettons une nouvelle fois aux directives fédérales et cantonales.

3. Fermeture du guichet de l'administration communale durant les fêtes

Comme chaque année, les guichets de l'administration communale seront fermés du jeudi 23 décembre 2021 à 16h30 au lundi 10 janvier 2021 à 8h00. Durant cette période, les cartes CFF et CGN restantes seront disponibles à tarif réduit auprès de la boulangerie Jacquat.

4. Gare CFF de Denges-Echandens

La Municipalité a appris avec colère et désarroi que les projets de renforcement de la cadence des trains à la gare de Denges-Echandens avaient été abandonnés. Si cette gare devait bel et bien connaître une rénovation d'ici 2030, aucun train supplémentaire ne devrait s'y arrêter. La Municipalité, tout comme celle de Denges, s'offusque qu'une halte située en plein centre de notre agglomération n'ait pas bénéficié d'un traitement plus considéré à l'heure où la multimodalité est prônée partout et que la ligne ferroviaire représente la meilleure alternative aux moyens individuels motorisés. Nous ne manquerons pas de faire part de notre avis au Conseil d'État, responsable de la commande du trafic ferroviaire régional.

5. Vision Municipale 2022-2026

Sans pouvoir la projeter, M. Jerome de Benedictis commente la vision de la Municipalité pour la législature.

Ndlr : Ladite présentation a été transmise aux Conseillers par courriel en date du 17 décembre 2021.

12. Communications du Bureau

Agenda : les dates des Conseils de 2022 : 7 mars – 9 mai – 27 juin – 10 octobre – 12 décembre. Le planning détaillé sera transmis aux Conseillers par courriel.

Jetons de présence : un montant de Fr. 1'500.- a été récolté. Le Bureau a décidé de l'attribuer équitablement à Caritas Vaud et Malley Prairie et remercie les Conseillers de leur générosité.

Résultats Votations 28 novembre :

Initiative sur les soins infirmiers : 1030 bulletins valables, 627 oui - 403 non

Initiative sur la justice : 1008 bulletins valables, 188 oui – 820 non

Loi COVID : 1037 bulletins valables, 777 oui – 260 non

Commission de recours en matière fiscale : La commission a siégé en date du 15 novembre. Elle a traité les recours et les décisions ont été envoyées fin novembre.

Elections cantonales du 20 mars 2022 : Le Bureau cherche encore entre 15 et 20 personnes pour dépouiller lors de ces élections. A ce jour, six conseillers se sont mis à disposition pour ce dépouillement, merci à eux. Il est possible de s'annoncer auprès de la secrétaire du Conseil jusqu'au 10 janvier prochain. Les informations nécessaires seront transmises aux Conseillers début février.

Sortie du conseil du 11 septembre 2021 : Le Bureau remercie les personnes ayant contribué à la rédaction des textes concernant les différents postes. Ceux-ci ont été publiés dans le journal d'Echandens. Cette publication répond à l'intervention de M. Peter Rothrock lors du Conseil du 27 septembre dernier, qui relayait une demande de M. Peter Lack.

Groupe de travail Climat et durabilité : Le Bureau remercie les quatre personnes qui se sont annoncées pour faire partie de groupes de travail, soit Mme Heloise Denham, MM. Fabien Descoedres, Michel Pellegrinelli et Luc Vittoz. Mme Bertone les sollicitera certainement en fonction de l'avancement de ses démarches.

Engagement des membres du Conseil : Le Président rappelle aux Conseillers que les Commissions étudiant les préavis recueillent volontiers les questions en amont de leurs séances. Cette possibilité est offerte aux Conseillers selon l'art. 47 RCC. Il invite donc chacun à lire les préavis dès réception et à adresser les questions directement à un des

commissaires désignés ou de les envoyer au Bureau du Conseil qui les transmettra à la Commission. Cela profitera aux débats et améliorera la compréhension et la clarté de tous.

13. Divers et propositions individuelles

M. Daniel Dietrich revient sur le rapport de la Commission des finances sur le préavis No. 11/2021 Budget 2022. Dans ce rapport, la Commission demandait que la Municipalité lui présente un organigramme avec le pourcentage de présence des collaborateurs. Ledit rapport a été fait le 12 novembre dernier, et à ce jour, les commissaires n'ont pas reçu l'information demandée. Il souhaite recevoir cet organigramme avant la première séance 2022.

M. Jerome de Benedictis répond que cet organigramme était intégré dans la présentation sur le budget, qui n'a pas pu être affichée, suite au problème de beamer. La présentation complète sera transmise aux Conseillers par courriel.

M. Antoine Gerber annonce qu'il a participé en date du 8 décembre dernier au Conseil intercommunal de l'ERM. Les préavis No. 07/2021, No. 08/2021, No. 09/2021 et No. 10/2021 ont été présentés et acceptés.

Mme Muriel Andrey donne suite à un article paru dans le Journal Morges du 26 novembre. Il était question du PGA de Lavigny. Sur le site du Canton, il est mentionné que les PGA doivent être revus tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent. Elle se demande où en est le PGA de la Commune d'Echandens, qui a été révisé et approuvé par le Conseil en 2008, puis validé par le Canton en 2009. Il devrait donc être revu durant la présente législature. Elle voudrait savoir si le PGA est en règle ou s'il est prévu d'y travailler prochainement.

M. Jerome de Benedictis confirme que cette question a été discutée à Région Morges, où il a représenté la Commune pendant longtemps. En tant que Commune membre de l'agglomération, un Plan Directeur Intercommunal, à l'échelle des 26 Communes doit être élaboré. Il s'agit d'un enjeu énorme, car il doit être identique dans les 26 Communes et doit être ratifié sans modification par les législatifs de ces Communes. Ce projet sera lancé dans les prochaines années, mais ne pourra pas être ratifié avant le dépôt du PALM, 5^{ème} génération, en 2025. Dès lors, ce PDI pourrait voir le jour à un horizon 2026-2030. Il n'est donc pas possible de faire un plan d'aménagement communal avant d'avoir les directives intercommunales établies pour les Communes de l'agglomération. Il n'y aura donc pas de révision du PGA durant cette législature. D'autre part, le Canton ne demande pas aux Communes de refaire leur PGA, d'ailleurs des Communes comme Vevey ou Montreux ont des PGA qui datent de 30 à 50 ans. A l'époque, ce délai de 15 ans correspondait à la réalité, aujourd'hui c'est illusoire. La plupart des Communes ne lance plus cette réflexion à l'échelle communale, mais par zone.

Mme Delphine Zurn informe que les Fenêtres de l'Avent du 14 et du 16 décembre sont annulées, mais que celles du 17, 18 et 19 auront lieu. Elle encourage les Conseillers à y participer, le programme se trouve sur le site internet de la Commune.

M. Philippe Diserens souhaite que les rapporteurs des Commissions, qui n'ont rien à ajouter à leur rapport, soient autorisés à le faire depuis leur place au lieu de se déplacer chaque fois au micro. Le Président en prend note et répond que le Bureau y réfléchira.

M. Fabien Maillefer revient sur la Communication municipale de M. Christian Müller concernant la sécurité et l'en remercie. Il rappelle un courrier qui a été adressé à la Municipalité par des citoyens concernant des vols dans les garages et propriétés privées. Ce qu'il estime inquiétant concerne le procédé mis en place pour les tests COVID effectués par

la pharmacie. Les personnes soumises aux tests passent par le garage de la place du Saugey, qui reste donc ouvert toute la journée. Il pourrait s'agir, pour certaines personnes, d'une incitation à commettre des actes illicites. Est-ce que c'est la Municipalité qui a autorisé l'ouverture en journée de ce garage ?

M. Christian Müller répond que la Municipalité a été sollicitée par la pharmacie pour effectuer les tests, et le local et son accès lui ont été proposés. À la suite de la lettre mentionnée, la Municipalité a pris des dispositions et l'accès à ce local ne se fait plus par là.

M. Fabien Maillefer répond qu'il a vu la porte ouverte et des gens qui circulent.

M. Christian Müller vérifiera si des cales ont été posées pour garder la porte ouverte, mais précise que la Municipalité ne peut pas engager de Securitas pour y veiller. Il ajoute qu'il y a un projet d'installation de caméras dans le garage et la Municipalité tiendra le Conseil informé.

M. Markus Christen demande si le nombre de personnes qui suivent les séances en streaming est connu.

M. Jerome de Benedictis répond que c'est difficile à établir, car chaque clic sur le lien compte, même si la séance n'est pas suivie dans sa totalité. Il y a entre 10 et 40 personnes, qui se connectent à chaque séance. Leur nombre est en augmentation et il les salue.

Plus personne ne demandant la parole, M. Jean-Nicolas Muff clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Paiement des indemnités

M. Jean-Nicolas invite Mme Martine Comte, Boursière à procéder au paiement des indemnités semestrielles.

Il présente ensuite ses excuses pour les difficultés techniques durant la séance, puis, selon la tradition, présente son discours de fin d'année dont les paroles sont retranscrites ci-dessous :

« Nous pensions, ou au moins espérions cet été, que le pire de la situation sanitaire était derrière nous et que nous pourrions reprendre une vie plus proche d'avant et retrouver un rythme plus habituel des choses ; avons-nous baissé la garde trop vite, relâché l'application des gestes barrière ? Force est de constater que nous en sommes loin et l'espoir de l'été/début d'automne est bien refroidi depuis quelques semaines.

Les affaires communales n'ont pas échappé à ces turbulences et je ne compte pas les ajustements que nous avons à nouveau dû faire durant 2021.

Je tiens ici à remercier mes collègues du Bureau pour le soutien indéfectible et l'énergie mise pour mener à bien notre mission dans cette situation si particulière.

Un merci également à la Municipalité, et à M. le Syndic en particulier pour les nombreux échanges et l'agréable et constructive collaboration.

Des remerciements également à M. Laurent Ceppi et son équipe de l'Administration pour leur soutien, à notre concierge M. Da Silva et M. Pache Huissier pour leur précieuse aide, à l'équipe de Voire pour le travail au quotidien dans les rues de notre village..... et mes excuses à celles et ceux que je ne nomme pas personnellement ce soir, mais qui œuvrent activement pour que tout se passe bien dans notre commune.

MERCI enfin à vous, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, pour votre participation dynamique lors de nos séances et en Commissions.

Nous avons un Conseil impliqué et investi pour affronter les années clés qui nous attendent, et je me réjouis de vous retrouver toutes et tous, plein d'énergie au début de 2022 ».

Le Président passe la parole une dernière fois à M. Jerome de Benedictis, Syndic, qui se joint aux dires et surtout aux remerciements du Président. Les points qu'il souhaitait soulever l'ont été lors du programme de législature. Son seul vœu pour la nouvelle année est que la bonne collaboration entre tous continue. Il souhaite de belles fêtes à tous et leur présente ses meilleurs vœux pour 2022.

M. Jean-Nicolas Muff informe l'Assemblée que le verre de l'amitié aura lieu, avec certificat COVID, que les scrutateurs contrôleront formellement. Néanmoins, il faut consommer assis, et pour tout déplacement, le masque est obligatoire.

Il annonce que le Bureau a préparé des petits sachets individuels à prendre avec chez soi ou à ouvrir lors de la verrée.

Il clôt la séance vers 22:45 et donne rendez-vous au prochain Conseil qui aura lieu le 7 mars. Il souhaite une bonne fin de soirée et de belles fêtes aux personnes ayant suivi la séance en streaming ainsi qu'aux Conseillers/ères ne souhaitant pas participer à la verrée.

Le Président :



Jean-Nicolas Muff



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer